



Protéger la qualité de l'air intérieur

La question de la pollution de l'air

En vingt ans, le nombre d'asthmatiques a triplé. Il est reconnu que l'habitat a un rôle déterminant dans cette augmentation. Une mauvaise qualité de l'air intérieur provoque

également divers autres problèmes de santé aux occupants. La pollution provient, en partie, des produits de construction qui peuvent libérer par exemple, des fibres en suspension dans l'air, des Composés Organiques Volatils (COV)... Le vieillissement des matériaux peut aggraver l'émission de certains polluants.

Il ressort des analyses que le Monomur se distingue par une absence remarquable de polluants pendant toute son utilisation.

Absence de fibres

Le Monomur Terre Cuite ne contient aucune fibre ni minérale ni végétale. De plus, grâce à son caractère isolant, il ne nécessite aucun isolant thermique complémentaire.

Absence de Composés Organiques Volatils (COV)

La dénomination «Composés Organiques Volatils» recouvrent plus de 100 substances aux propriétés diverses : benzène, toluène, solvants chlorés, éthers de glycol... Le formaldéhyde est assimilé à ces composés. Ils sont susceptibles de déclencher des troubles de santé très variés, aigus ou chroniques : de la simple gêne olfactive à une irritation des muqueuses (nez, gorge, yeux), de la diminution de la capacité respiratoire et de l'asthme jusqu'aux risques d'effets mutagènes et cancérigènes.

A la mise en œuvre comme à l'usage, le **Monomur Terre Cuite, matériau minéral et inerte, ne dégage aucun composé gazeux** à la différence des matériaux contenant des composés organiques. **Aucun solvant, ni liant ne rentrent dans la fabrication du Monomur.**

Absence de fongicides et d'insecticides

Des ajouts (sciure de bois...) peuvent être utilisés pour réduire la consommation d'énergie non renouvelable et augmenter les qualités isolantes du produit. L'analyse de divers échantillons de MONOMUR Terre Cuite ne détecte pas de trace de substances organiques, en particulier de fongicides et d'insecticides volatils.